
AVENANT N° 1
au Protocole de collaboration conclu le 25/11/2019
entre la Ville de Mouscron et la Zone de Police de Mouscron
dans le cadre du suivi des domiciliations sur le territoire communal

Le présent avenant est conclu entre :

la Ville de Mouscron, sise rue de Courtrai n° 63 à 7700 Mouscron, valablement représentée par Mme Brigitte AUBERT, Bourgmestre, et Mme Nathalie BLANCHE, Directrice générale ;

Et,

la Zone de Police de Mouscron, sise rue Henri Debavay n° 25 à 7700 Mouscron, valablement représentée par Mme Brigitte AUBERT, Présidente de la Zone, Mme Nathalie BLANCHE, Secrétaire de la Zone et Mr Jean-Michel JOSEPH, Premier Commissaire divisionnaire - Chef de corps de la Zone de Police de Mouscron.

Attendu que les parties susmentionnées ont conjointement signé un protocole de collaboration en date du 25 novembre 2019 relatif au suivi des domiciliations sur le territoire communal ;

Attendu que les parties souhaitent apporter des modifications à ce protocole ;

En conséquence de ce qui précède, les parties conviennent de ce qui suit :

I. Dans la section D relative aux modalités, les textes des points 1 et 2 sont modifiés et doivent dorénavant être lus comme suit :

« 1. A partir du 01/11/2019 il sera envoyé à la Zone de police de Mouscron, un listing reprenant les naissances ayant eu lieu à Mouscron ou relatives à une personne y domiciliée, un listing reprenant les décès ayant eu lieu à Mouscron ou relatifs à une personne y domiciliée, un listing relatif aux radiations d'office décidées par le Collège communal, ainsi qu'un listing relatif aux inscriptions d'office décidées par le Collège communal. Les listings mentionneront pour chaque personne le nom, le prénom, le numéro national et la date de l'événement ou de la décision du Collège communal. »

« 2. A partir du 01/11/2019 il sera envoyé à la Zone de police de Mouscron le relevé des secondes résidences existant sur le territoire communal, comprenant l'identification des personnes y séjournant, à savoir les nom, prénom, numéro de téléphone, e-mail, adresse officielle, adresse de résidence, date de naissance, et date de première occupation de la seconde résidence.

II. Dans la même section D, les noms des personnes citées dans le point 3 et leurs adresses mails respectives reprises dans le point 4 sont remplacées comme suit :

- Monsieur David POLLET, en qualité de Chef de bureau de la Gestion du Registre national, david.pollet@mouscron.be ;
- Madame Laurie QUATTANENS, en qualité de Cheffe de bureau du Service des Finances-Recettes, laurie.quattanens@mouscron.be.

III. Le point 7 des modalités (section D) est complété par les inscriptions d'office ajoutées dans le point 1 de la même section, à transmettre une fois par mois.

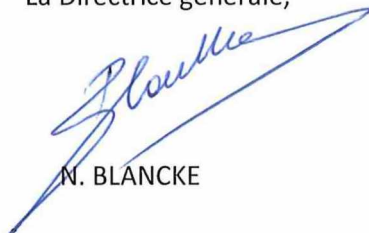
IV. Dans la section H concernant l'évaluation du protocole, le nom du DPO désigné pour la Ville de Mouscron est remplacé par Jean-François DESURMONT, dpo@mouscron.be.

V. Cet avenant numéro 1 modifie le protocole initial, et tous deux doivent être lus ensemble et constituent un seul protocole.

Fait à Mouscron en trois exemplaires en date du 30/05/2023,

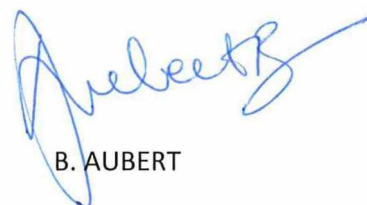
Pour la Ville de Mouscron,

La Directrice générale,


N. BLANCHE

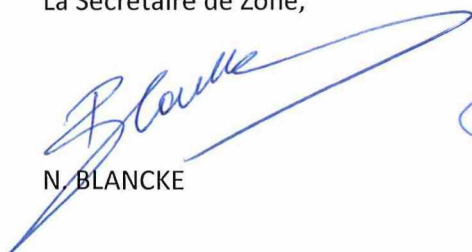


La Bourgmestre,


B. AUBERT

Pour la Zone de Police de Mouscron,

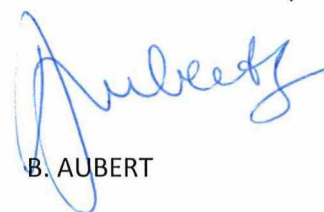
La Secrétaire de Zone,


N. BLANCHE

Le Premier Commissaire
Divisionnaire, Chef de Zone,


J.-M. JOSEPH

La Présidente de Zone,


B. AUBERT